

# CYCLE DE SÉMINAIRES

## L'évaluation d'impact des politiques publiques

PROGRAMME

### SÉANCE 2

## Quelle portée des résultats ?

## Le cas de la politique du logement

Mercredi 31 janvier 2018 de 13h30 à 17h

UNESCO

Salle II

125 avenue de Suffren – 75007 Paris

La portée des résultats d'une évaluation d'impact peut toujours être contestée du fait que par nature, elle enregistre en général des résultats de court terme. À long terme, les effets peuvent toutefois se dissiper ou même se retourner pour trois raisons essentiellement. Tout d'abord, une évaluation d'impact porte sur les résultats d'un marché en particulier et les effets d'équilibre général peuvent être complexes (lien d'interdépendance entre les marchés par exemple, comme le marché du logement et le marché du travail). Ensuite, à court terme, sur le marché du logement par exemple, si le capital logement peut être considéré comme donné, ce n'est pas le cas à long terme. De ce fait, une évaluation d'impact en général ne permettra pas de prendre en compte les incitations à investir dans le secteur du logement (et les variations de l'offre de logements en résultant). Enfin, le temps de réaction de l'ensemble des acteurs ou d'une partie d'entre eux peut être assez long.

En soi, une évaluation d'impact établit un constat mais ne propose pas d'explication du résultat. C'est pour cela que parallèlement à l'évaluation d'impact ou préalablement, il est nécessaire de procéder à des entretiens qualitatifs qui aident à mieux appréhender comment les personnes concernées réagissent aux réformes, ou bien de disposer par ailleurs d'une théorie permettant d'offrir une explication concordante avec les résultats (sur les mécanismes économiques expliquant par exemple les hausses ou les baisses de prix de l'immobilier).

L'objet de la séance sera de faire le point sur les résultats des évaluations d'impact et leur portée à partir d'exemples concrets en matière de politique du logement. La politique du logement est un domaine où les évaluations sont particulièrement nombreuses au plan international et national, tout

en étant encore bien insuffisantes pour permettre une optimisation de la politique. Trois raisons expliquent sans doute cette situation. D'abord, l'importance du logement comme bien premier. Ensuite, le fait qu'il est facile de trouver des groupes de contrôle dans des quasi-expériences, car en général le territoire couvert par la politique peut offrir des trous, permettant d'observer ce qui se passe à la frontière d'un territoire traité et non traité. Enfin, dans le cas de la France, le fait que la politique du logement soit particulièrement riche en dispositifs particuliers tout en étant relativement gourmande en termes de ressources budgétaires.

La première partie de la séance présentera les résultats et enseignements tirés des évaluations disponibles sur les effets de certains dispositifs de la politique du logement, comme les allocations logement et les aides à la pierre.

Les intervenants de cette première partie sont :

- **Gabrielle FACK**, professeur à l'université Paris-Dauphine
- **Guillaume CHAPELLE**, en post-doctorat à l'université de Barcelone

Elle sera animée par **Alain TRANNOY**, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

La seconde partie de la séance discutera plus largement de la **portée des résultats des évaluations d'impact et du passage des résultats aux recommandations de politique publique**. Après une présentation liminaire de ces questions par **Étienne WASMER**, chercheur au LIEPP Sciences Po et professeur à NYU Abu Dhabi, une table ronde permettra de croiser les points de vue de praticiens mais aussi d'utilisateurs d'évaluations de politiques publiques sur le sujet. Plusieurs questions seront examinées, notamment :

- Une politique publique peut-elle uniquement se fonder sur les résultats d'une évaluation randomisée ou d'une quasi-expérience ?
- Peut-on se dispenser d'une évaluation d'impact en se reposant sur les résultats d'expériences étrangères ou de dispositifs proches adoptés en France, en quelque sorte par continuité ? L'exemple typique est celui des dispositifs d'aide à l'investissement locatif, tels les dispositifs Scellier, Duflot ou Pinel, qui sont proches dans leur esprit tout en étant différents dans leur modalité d'application.
- Que faire face à des résultats d'évaluations non conclusifs, divergents ou ne correspondant pas aux effets attendus ?
- Comment évaluer les effets de moyen et de long terme ? Une politique publique peut-elle avoir des effets positifs à court terme et des effets négatifs à long terme et vice-versa ?

Les intervenants de cette deuxième partie sont :

- **Eva SIMON**, économiste à la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du ministère de la Cohésion des territoires
- **Manuel DOMERGUE**, directeur des études à la fondation Abbé Pierre
- **Bernard VORMS**, économiste spécialiste de l'immobilier et ancien directeur général de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL)

Cette deuxième partie sera animée par **Étienne WASMER**.



13h30 INTRODUCTION

Gilles de MARGERIE, commissaire général de France Stratégie

13h35 PREMIÈRE SESSION

**Évaluation de l'impact de dispositifs de la politique du logement**

Animateur:

Alain TRANNOY, directeur d'études à l'EHESS

Gabrielle FACK, professeur à l'université Paris-Dauphine

Guillaume CHAPELLE, post-doctorant à l'université de Barcelone

Échanges avec la salle

15h05 PAUSE

15h30 DEUXIÈME SESSION

**La portée des résultats**

Animateur

Étienne WASMER, chercheur au LIEPP Sciences Po et professeur à NYU Abu Dhabi

Exposé introductif

Étienne WASMER

Table ronde

**Des résultats aux recommandations de politiques publiques**

Eva SIMON, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)

Manuel DOMERGUE, fondation Abbé Pierre

Bernard VORMS, économiste et ancien directeur général de l'ANIL

Échanges avec la salle



## RÉFÉRENCES À CONSULTER

- BONO P. H. et TRANNOY A. (2013), « Évaluation de l'impact du dispositif Scellier sur les prix fonciers », *Document de travail de l'AMSE*.
- BOZIO A., FACK G. et GRENET J. (dir.) (2015), « Les allocations logement, comment les réformer ? », *Opuscule du CEPREMAP*, n° 38.
- CHAPELLE G., VIGNOLLES B. et WOLF C. (2016), « Impact of a housing tax credit on local housing markets: Evidence from France ». Revised and resubmitted for the special issue of *Annals of Economics and Statistics*.
- FACK G. (2005), « Pourquoi les ménages à bas revenus paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? L'incidence des aides au logement en France (1973-2002) », *Économie et Statistique*, n° 381-382.
- GRISLAIN-LETRÉMY C. et TREVIEN C. (2014), « L'impact des aides au logement sur le secteur locatif », *Insee Analyses*, n° 19.
- LAFERRÈRE A. et LE BLANC D. (2002), « Comment les aides au logement affectent-elles les loyers ? », *Économie et Statistique*, n° 351, p. 3-30.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- FACK G. (2006), « Are housing benefit an effective way to redistribute income? Evidence from a natural experiment in France », *Labour Economics*, n° 13, p. 747-771.
- GIBBONS S. et MANNING A. (2006), « The incidence of UK housing benefit : Evidence from the 1990s reforms », *Journal of Public Economics*, n° 90, p. 799-822.
- GRISLAIN-LETREMY C. et TREVIEN C. (2014), « The Impact of housing subsidies on the rental sector: The French example », *Document de travail Insee-DESE*, n° 2014-08. Version révisée en mars 2016.
- KANGASHARJU A. (2010), « Housing allowance and the rent of low-income households », *The Scandinavian Journal of Economics*, n° 112, p. 595-617.
- SUSIN S. (2002), « Rent vouchers and the price of low-income housing », *Journal of Public Economics*, n° 83, p. 109-152.

